PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 1 octobre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le mercredi, 1er octobre 2025 à 19h30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Jean-Pierre Ménard, Maxime Gamelin, Annie Robichaud, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Yves Poirier.

Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Janye Gauthier, adjointe à la direction générale et greffière adjointe.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Yves Poirier déclare la séance ouverte à 19h30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-10-611 Le maire Jean-Yves Poirier procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1 octobre 2025;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1 octobre 2025 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. <u>GREFFE</u>

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

3.2 Dépôt de la correspondance

3.3 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE-CONSEIL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SUPERVISION DE DIVERS PROJETS

3.4 PARTICIPATION AU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN GRAND SAINT-PATRICE EST

4. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>

4.1 Autorisation de signature | Lettre d'entente numéro 16| Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe - CSN

4.2 Création de poste | Préposé aux loisirs

4.3 Adoption | Nouvel organigramme de l'organisation municipale

4.4 Embauche - Préposé aux loisirs

4.5 Ratification | Obtention de permanence | Employé 32-0031

5. <u>FINANCES</u>

5.1 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - septembre 2025

5.2 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires - septembre 2025

5.3 DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027-2028

5.4 Dépôt - ÉTATS COMPARATIFS

5.5 RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS | ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES

5.6 Précisions concernant le retour du surplus affecté au surplus non affecté — Résolution 2025-09-593

6. <u>SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE</u>

7. <u>SERVICES URBAINS</u>

7.1 Ordre de changement et autorisation de paiement - SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR - réparation d'une pompe de surpression

7.2 Ordre de changement et autorisation de paiement - Global Industrial Canada - L'achat d'abreuvoirs extérieurs

7.3 Ordre de changement et autorisation de paiement - Émondage - Travaux arboricoles

7.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement | Appel d'offres public 2025-TP-004 - Travaux de démolition du bâtiment au 2-4 rue Sainte-Catherine à Saint-Polycarpe | Paradoxe Déconstruction Inc.

7.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement | Brenntag Canada Inc. | Approvisionnement en chlore et fournitures pour le traitement de l'eau

7.6 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Pavages Vaudreuil Ltée - la fourniture, le chargement et le transport d'abrasif

7.7 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Atelier de réparation Soulanges Inc. - l'achat d'un loader Komatsu WA250 1995

7.8 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Pavage Desrochers et Cie Inc. - Travaux d'asphaltage

7.9 Octroi de contrat et autorisation de paiement - S. Besner Entreprises - Bris d'aqueduc

8. <u>URBANISME ET AMÉNAGEMENT</u>

9. <u>SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

9.1 Ratification d'octroi de contrat et autorisation de paiement - Traiteur Marc Besner Inc. - Gala des pompiers 2025

10. <u>RÈGLEMENTS</u>

11. <u>AFFAIRES DIVERSES</u>

12. PAROLE AUX CONSEILLERS

13. PAROLE AU MAIRE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE ordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. <u>GREFFE</u>

3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2025**

2025-10-612 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
4 septembre 2025	Plusieurs municipalités et villes	Dénonciation des déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles	Plusieurs municipalités et villes
4 septembre 2025	Plusieurs municipalités et villes	Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec	Plusieurs municipalités et villes
5 septembre 2025	Plusieurs municipalités et villes	Résolution dénonçant les coupures au Programme emploi d'été Canada.	Plusieurs municipalités et villes

18 septembre	Ville de Saint-Zotique	Route 338	Julie Paradis, greffière
18 septembre	MAMH	règlement 208-2025 de la Municipalité de Saint-Polycarpe, par lequel le conseil décrète un emprunt de 3 078 800 $,	Stéphane Martinez, Directeur Général
19 septembre	MAMH	Approbation de la proportion médiane 2026 – Municipalité de Saint-Polycarpe (71020)	Erika Desjardins-Dufresne, Directrice générale de la fiscalité et de la transition climatique

3.3 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GESPRO GROUPE-CONSEIL INC. - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA SUPERVISION DE DIVERS PROJETS**

2025-10-613 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres public 2023-001 pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets en février 2023;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-104 pour l'octroi du contrat pour une première année à Gespro Groupe-Conseil Inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-304 pour l'octroi du contrat pour une deuxième année (1ere année d'option) à Gespro Groupe-Conseil Inc;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-10-257 pour l'octroi du contrat pour une troisième année (2e année d'option) à Gespro Groupe-Conseil Inc;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du conseil de poursuivre pour une quatrième année (3e année d'option) avec Gespro Groupe-conseil Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets;

CONSIDÉRANT la soumission de Gespro Groupe-conseil Inc., pour la quatrième année (3e année d'option) d'un montant de 155 183,54$ taxes incluses;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER pour une troisième (3e) année d'option le contrat à l'entreprise Gespro Groupe-conseil Inc. pour les services professionnels en ingénierie pour la supervision de divers projets;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Gespro Groupe-conseil Inc. un montant maximal de 155 183,54$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 03 31000 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4 **PARTICIPATION AU PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN GRAND SAINT-PATRICE EST**

2025-10-614 CONSIDÉRANT QUE le projet de travaux présenté par la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton sur le chemin Grand-Saint-Patrice;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts à 2 099 750 $, selon le document préparé par la firme Civitas en date du 3 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE le projet fera l'objet d'une demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet Redressement-Sécurisation, laquelle sera déposée par la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à l'entretien d'un tronçon du chemin Grand-Saint-Patrice, rétroactive au 1er juillet 2023, conclue avec la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe confirme sa participation au projet de réfection du chemin Grand-Saint-Patrice Est, sous réserve que les conditions de l'entente intermunicipale relative à l'entretien dudit tronçon, rétroactive au 1er juillet 2023, soient respectées et que les conditions suivantes soient également respectées :
- l'obtention d'une subvention couvrant minimalement 50 % du coût des travaux;

- la limitation à une augmentation maximale de 10 % du coût total des travaux; au-delà de ce seuil, la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton devra retourner consulter ses partenaires afin de réviser l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. **<u>RESSOURCES HUMAINES</u>**

4.1 **AUTORISATION DE SIGNATURE | LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 16| SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE - CSN**

2025-10-615 CONS! DÉRANT la lettre d'entente numéro16 proposée par le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe CSN et la Municipalité de Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à signer la lettre d'entente numéro 16 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.2 **CRÉATION DE POSTE | PRÉPOSÉ AUX LOISIRS**

2025-10-616 CONSIDÉRANT les besoins dans le département des loisirs ;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 16 avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la Municipalité de Saint-Polycarpe CSN ;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

DE CRÉER le poste de préposé aux loisirs selon les termes de la lettre d'entente numéro 16 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 **ADOPTION | NOUVEL ORGANIGRAMME DE L'ORGANISATION MUNICIPALE**

2025-10-617 CONSIDÉRANT la création du poste de préposé aux loisirs ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'organigramme mis à jour le 1er octobre 2025 de la Municipalité de Saint-Polycarpe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4 **EMBAUCHE - PRÉPOSÉ AUX LOISIRS**

2025-10-618 CONSIDÉRANT la création du poste de préposé aux loisirs ;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente numéro 16 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un préposé aux loisirs ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des loisirs d'embaucher madame Laurie Ménard ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection d’embaucher Laurie Ménard

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D’ATTRIBUER le poste de préposé aux loisirs à Laurie Ménard pour la Municipalité de Saint-Polycarpe, conditionnellement à la réussite de ses examens médicaux et ce, à compter du 2 octobre 2025 ;

DE FIXER le salaire à l'échelon 4 de la grille de salaire de la convention collective conformément à la lettre d'entente numéro 16 ;

_____

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.5 **RATIFICATION | OBTENTION DE PERMANENCE | EMPLOYÉ 32-0031**

2025-10-619 CONSIDÉRANT QUE la période de probation de l'employé 32-0031 se terminait le 26 août 2025;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de son supérieur immédiat et du directeur général d'accorder la permanence à l'employée 32-0031

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'embauche permanente de l'employé 32-0031 au poste de manoeuvre pour les services urbains à compter du 26 août 2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. **FINANCES**

5.1 **APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER - SEPTEMBRE 2025**

2025-10-620 CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 640.41 $ pour le mois de septembre 2025 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de septembre 2025 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02 130 00 310, le paiement de 640.41 $ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2 **APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES - SEPTEMBRE 2025**

2025-10-621 CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2025-10 des transferts budgétaires du mois de septembre 2025 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2025-10 des transferts budgétaires du mois de septembre 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 154 137,22 $, soit :

Chèques émis par la municipalité	7 402,30 $
Paiements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	50 036,86 $
Salaires nets	70 004,51 $
Paiements par dépôts directs	26 693,55 $
TOTAL	154 137,22 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

_____
Éric Lachapelle
Directeur général et greffier-trésorier

5.3 **DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2026-2027-2028**

2025-10-622 CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1), la municipalité doit mettre en vigueur un nouveau rôle triennal d'évaluation foncière pour les années 2026, 2027 et 2028;

CONSIDÉRANT QUE le rôle triennal d'évaluation foncière a été déposé par l'évaluateur municipal au bureau de la municipalité le 15 septembre 2025, conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE ce rôle entre en vigueur le 1er janvier 2026, et demeurera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2028, sous réserve des modifications qui peuvent y être apportées selon la loi;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER le dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2026-2027-2028, tel que soumis par l'évaluateur mandaté par la Municipalité;

DE CONFIRMER que ledit rôle entrera en vigueur le 1er janvier 2026;

DE MANDATER la direction générale à transmettre les informations nécessaires aux autorités compétentes, au besoin ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4 **DÉPÔT - ÉTATS COMPARATIFS**

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le directeur général et greffier-trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au vingt-deuxième jour du mois de septembre 2025, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second rapport compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le directeur général et greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

5.5 **RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET DES RÈGLEMENTS | ANNULATION DE PLUSIEURS SOLDES RÉSIDUAIRES**

2025-10-623 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe ;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et d'approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante ;

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe ;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution;

Que la Municipalité de Saint-Polycarpe demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaires mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.6 **PRÉCISIONS CONCERNANT LE RETOUR DU SURPLUS AFFECTÉ AU SURPLUS NON AFFECTÉ — RÉSOLUTION 2025-09-593**

2025-10-624 CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2025-09-593 a été adoptée afin d'autoriser le retour de certains montants du surplus affecté vers le surplus non affecté ;
CONSIDÉRANT QUE des précisions sont maintenant disponibles concernant les projets concernés par ces retours de fonds ;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

QUE les projets suivants, ayant été complétés, réévalués ou fermés, fassent l'objet d'un retour de fonds du surplus affecté vers le surplus non affecté, pour les montants indiqués ci-dessous :

Projet	**Montant retourné**
1. Aménagement du parc F.-X.-Prieur	39 639,41 $
2. Affaissements de chaussée	6 646,11 $
3. Patinoires extérieures	Montant correspondant à 75 522,67 $ moins les dépenses de 2025
4. Mise à niveau du centre d'archives	35 000,00 $
5. Projet Énergère — Lumières de rue	1 315,53 $

QUE la résolution 2025-01-386 soit ajusté par la présente résolution et que le montant aurait dû se lire : 1315,53$;

QUE le Service des finances soit mandaté pour effectuer les calculs nécessaires et inscrire les ajustements comptables correspondants ;

QUE ces montants soient retournés au surplus non affecté une fois les soldes dûment vérifiés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. **SERVICES URBAINS**

7.1 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR - RÉPARATION D'UNE POMPE DE SURPRESSION**

2025-10-625 CONSIDÉRANT la résolution 2025-06-534 pour l'octroi du contrat à SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR pour la réparation d'une pompe de surpression;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à SOLUTIONS INDUSTRIELLES MJR un montant maximal de 830,65$ taxes incluses, portant le montant final à 10 830,65$, à même le poste budgétaire 02-413-00-521 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - GLOBAL INDUSTRIAL CANADA - L'ACHAT D'ABREUVOIRS EXTÉRIEURS**

2025-10-626 CONSIDÉRANT la résolution 2025-09-603 pour l'octroi du contrat à Global Industrial Canada pour l'achat d'abreuvoirs extérieurs;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial ;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Global Industrial Canada un montant maximal de 1700.46, taxes incluses, portant le montant total à 13 109.45$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 080 00 721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 **ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ÉMONDAGE - TRAVAUX ARBORICOLES**

2025-10-627 CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-560 pour l'octroi du contrat à Émondage Gabriel Vaillancourt pour des travaux arboricoles;

CONSIDÉRANT QUE des montants supplémentaires doivent s'ajouter au prix du contrat initial ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune
ET RÉSOLU

D'AUTORISER l'ordre de changement numéro 1;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à Émondage Gabriel Vaillancourt un montant maximal de 7 266.42, taxes incluses, portant le montant total à 30 254.52$, à même le poste budgétaire 23 071 00 729, à même le surplus non affecté, diminué de l'aide financière, le cas échéant ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.4 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT | APPEL D'OFFRES PUBLIC 2025-TP-004 - TRAVAUX DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT AU 2-4 RUE SAINTE-CATHERINE À SAINT-POLYCARPE | PARADOXE DÉCONSTRUCTION INC.**

2025-10-628 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a procédé à l'appel d'offres public 2025-TP-004 pour des travaux de démolition du bâtiment au 2-4 rue Sainte-Catherine à Saint-Polycarpe ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est déroulée le 19 septembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) entreprises ont déposés la soumission suivante dans les délais prescrits :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT TOTAL
1. Excavation Gricon	390 246,97$*
2. Excavation René St-Pierre Inc.	242 127,81$*
3.Paradoxe Déconstruction	166 928,84$*
4. Pavages Vaudreuil	306 246,97$*

*Montant soumis, incluant les corrections arithmétiques, si requises, ainsi que les taxes de vente applicables

CONSIDÉRANT l'estimation de 276 450.82$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Gespro Groupe conseil d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Paradoxe Déconstruction Inc. ;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Paradoxe Déconstruction Inc. pour l'appel d'offres public 2025-TP-004 pour des Travaux de démolition du bâtiment au 2-4 rue Sainte-Catherine à Saint-Polycarpe ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Paradoxe Déconstruction Inc. un montant maximal de 166 928,84$ taxes incluses, à même le poste budgétaire 23 035 00 722, financé à même le surplus non affecté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.5 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT | BRENNTAG CANADA INC. | APPROVISIONNEMENT EN CHLORE ET FOURNITURES POUR LE TRAITEMENT DE L'EAU**

2025-10-629 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prévoir un approvisionnement de chlore en quantité suffisante pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Brenntag Canada Inc.;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Brenntag pour l'approvisionnement en chlore et en fournitures pour le traitement de l'eau;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Brenntag Canada Inc. un montant maximal de 15 000 $ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-412-00-635;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.6 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PAVAGES VAUDREUIL LTÉE - LA FOURNITURE, LE CHARGEMENT ET LE TRANSPORT D'ABRASIF**

2025-10-630 CONSIDÉRANT QUE la nécessité d'avoir de l'abrasif pour le déglaçage des rues de la Municipalité pour l'hiver 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise de Pavages Vaudreuil Ltée;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pavages Vaudreuil Ltée pour la fourniture, le chargement et le transport d'abrasif;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Pavages Vaudreuil Ltée un montant maximal de 24 144, 75 $ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02 330 00 622;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.7 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - ATELIER DE RÉPARATION SOULANGES INC. - L'ACHAT D'UN LOADER KOMATSU WA250 1995**

2025-10-631 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à l'achat d'un loader Komatsu WA250 1995 ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Atelier de réparation Soulanges Inc.;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Atelier de réparation Soulanges Inc. pour l'achat d'un loader Komatsu WA250 1995;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Atelier de réparation Soulanges Inc. un montant maximal de 24 719.63 $ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 23 040 00 725, financer à même le fonds de roulement sur 3 ans;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.8 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - PAVAGE DESROCHERS ET CIE INC. - TRAVAUX D'ASPHALTAGE**

2025-10-632 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire procéder à des travaux d'asphaltage sur différentes portions de route de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Pavage Desrochers et Cie Inc.;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Pavage Desrochers et Cie Inc. pour des travaux d'asphaltage;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Pavage Desrochers et Cie Inc. un montant maximal de 18 976,62 $ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02 320 00 529;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.9 **OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - S. BESNER ENTREPRISES - BRIS D'AQUEDUC**

2025-10-633 CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à la réparation de bris d'aqueduc plusieurs fois par année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà procédé à certaines réparations d'aqueduc cet été;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise S. Besner Entreprises;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise S. Besner Entreprises pour la réparation de bris d'aqueduc**;**

DE RATIFIER le contrat accordé à l'entreprise S. Besner Entreprises pour les réparations d'aqueduc déjà effectuées;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise S. Besner Entreprises un montant maximal de 41 000,00 $, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02 413 00 521, pour les réparations à venir ainsi que celles déjà effectuées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

9.1 **RATIFICATION D'OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAITEUR MARC BESNER INC. - GALA DES POMPIERS 2025**

2025-10-634 CONSIDÉRANT QUE le gala des pompiers du 20 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Traiteur Marc Besner Inc.

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Ménard
ET RÉSOLU

DE RATIFIER l'octroi de contrat à l'entreprise Traiteur Marc Besner Inc. pour Gala des pompiers 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à payer à l'entreprise Traiteur Marc Besner Inc. un montant maximal de 12 640.36 $ taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02 220 00 493

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Le conseiller, monsieur François Lalonde, prend quelques minutes pour saluer le maire Jean-Yves Poirier.

Le conseiller, monsieur Jean-Pierre Ménard, souligne le Gala des pompiers qui a eu lieu le 20 septembre dernier. Il conclut en adressant ses salutations au maire Jean-Yves Poirier.

Les conseillers, messieurs Maxime Gamelin, Patrice Schoune, Laurent Barsalou, ainsi que la conseillère, madame Annie Robichaud, prennent chacun la parole pour adresser leurs salutations au maire Jean-Yves Poirier.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Monsieur Jean-Yves Poirier prend la parole pour remercier les conseillers présents de l'hommage qu'il vient de recevoir. Il enchaîne ensuite avec la présentation des différentes activités à venir, telles que l'inscription pour le Noël des enfants, la fête de l'Halloween, le marché de Noël ainsi que la Guignolée.

Il prend également le temps de prononcer un discours sur son parcours en tant que maire. Il remercie les personnes avec qui il a travaillé au cours des 34 dernières années.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

AUCUNE QUESTION.

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2025-10-635 À 20h10 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par la conseillère Annie Robichaud
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 1 octobre 2025.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et greffier-trésorier	Le Maire
_____	_____
Éric Lachapelle	Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*